Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Après cette très intéressante question la section adopte en principe le projet de statuts centraux revisés et donne mandat à son président, M. Prince, architecte, pour agir dans ce sens à la réunion des présidents à Berne.

Citons encore une démarche de la commune de Neuchâtel demandant à la section d'organiser entre ses membres un concours d'idées pour *l'extension de la ville en quartier de petites villas* au nord du verger des Cadolles.

Une commission a élaboré un programme, discuté avec la commune le montant des prix à fixer, tout est prêt, le concours se rend le 11 juin. Le jury aussi démocratique que possible est formé par les concurrents eux-mêmes : il va de soi que chacun sur son bulletin de vote a le devoir de se mettre en premier rang, celui qui aura été mis le plus souvent en second obtiendra le prix. Nous aurons l'occasion de revenir en temps et lieu sur ce concours et sur le résultat un peu problématique de ce jugement un peu spécial entre pairs.

Le 22 avril la section, à la demande de la société des entrepreneurs, se réunissait pour discuter de la *grève des maçons* qui nous gênerait si nous avions du travail. En principe et à l'unanimité la section a décidé de soutenir jusqu'à la gauche et par tous les moyens en son pouvoir les entrepreneurs contre les ouvriers qui chez nous comme ailleurs, vont si loin qu'il est urgent de mettre un terme à ces prétentions exagérées. La grève des maçons a été votée au scrutin secret mais chacun devait signer son bulletin de vote de manière à permettre un contrôle facile des oiseaux rares que Zurich nous envoie pour venir secouer notre quiétude. Ça serait extrêmement drôle si ce n'était pas dangereux, les masses des ouvriers du bâtiment ont perdu toute indépendance et sont complètement entre les mains des comités aussi anonymes que bolchévistes. Ces revendications n'ont donc plus rien d'intéressant et c'est le moment de tenir jusqu'au bout.

J. Béguin.

CARNET DES CONCOURS

Commune du Châtelard-Montreux. Monument commémoratif à Eugène Rambert, à Clarens.

Ce concours est ouvert à tous les artistes suisses établis avant le 1er janvier 1919 dans le canton de Vaud. Il consiste dans l'étude d'un monument dont le coût est arrêté à 10'000 fr. au maximum. Pourront être mis hors concours les projets dont le coût sera évidemment supérieur à la somme prévue pour la construction du monument.

Une somme de 600 fr. est mise à disposition du Jury pour récompenser les trois meilleurs projets. Le Comité se réserve toute liberté d'action pour l'élaboration des plans définitifs.

Le Jury chargé de répartir les primes est composé de Messieurs :

le Dr Mercanton, à Montreux,
Eugène Bron, architecte de l'Etat de Vaud, à Lausanne,
Jean Morax, peintre, à Morges,
Reymond Günthert, sculpteur, à Chardonnes,
E. Dubochet, secrétaire, à Territet,
avec comme suppléant M. Alexis Chessex, ingénieur, à Territet.

Les projets sont à livrer pour le 30 juin 1920 au plus tard à la Direction des Travaux de la Commune du Châtelard-Montreux.

Temple national dans la Commune du Châtelard-Montreux.

La Société du Temple national de Clarens ouvre un concours entre tous les architectes suisses domiciliés en Suisse, pour l'étude d'un temple protestant à construire sur l'emplacement sis « Sur Muraz ».

Le Jury chargé d'examiner les projets est composé de MM. les architectes :

Eugène Bron, à Lausanne,
Frédéric Broilliet, à Fribourg.
Edmond Fatio, à Genève.

Font également partie de ce Jury M. Charles Mettraux, pasteur à Montreux, et M. Ernest Mayor, député à Clarens.

M. Guillaume Revilliod, architecte à Genève, est suppléant, et M. H. Chappuis, ingénieur communal fonctionnera comme secrétaire.

Les projets devront être remis le 1er octobre 1920 avant 5 h. du soir au bureau de la Direction des Travaux de la Commune du Châtelard.

Une somme de 6500 fr. est mise à disposition du Jury pour être répartie entre 3 ou 4 projets, la Société se réservant en outre le droit d'acheter les projets non primés au 80 % de la valeur de la dernière prime délivrée.

Pour l'élaboration des plans définitifs la Société se réserve toute liberté d'action.

Le programme de ce concours est délivré contre une finance de 2 fr. par la Direction des Travaux de la Commune du Châtelard.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Genève	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Saconnex)	Bâtiments communaux	15 juin 1920	10 000	Architectes suisses établis dans le canton de Genève.
Vallorbe	Plans d'aménagements	15 juin 1920	2500 et 1000 pour achats	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
Lausanne	Types d'habitations économiques	30 juin 1920	2500	Architectes domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Jura bernois.
Châtelard-Montreux	Temple	1er octobre 1920	6500	Architectes suisses.
id.	Monument Rambert	30 Juin 1920	600	Artistes suisses établis dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1919.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde